

### Critères de sélection:

1. Être un résident du quartier La Petite-Patrie (H2G, H2S).
2. Vivre avec une perte d'autonomie permanente ou temporaire liée au vieillissement, à un handicap ou à une convalescence.
3. Être âgé de 18 ans et plus.
4. Formuler le désir d'obtenir les services.

### Critères d'exclusion:

1. Les personnes exigeant des services hors programme.
2. Les personnes atteintes de troubles cognitifs.
3. Les personnes demeurant dans un CHSLD.

### L'engagement bénévole:

Le Groupe L'Entre-Gens sélectionne ses personnes bénévoles avec soins. Nous leur donnons une formation afin de mieux répondre à vos besoins. Ces exigences contribuent à offrir un service qui vous soit adapté et sécuritaire. Les personnes bénévoles impliquées à l'accompagnement voient à ce que les personnes usagères aient un déplacement sécuritaire selon les limites de chacun et dans le respect de leurs propres limites.

En tout temps, notre premier souci est le bien-être des personnes. Les personnes bénévoles sont avant tout des personnes généreuses qui ont à cœur votre bien-être.

6240, Christophe-Colomb,  
Montréal QC H2S 2G7  
Téléphone : 514 273-0560  
Télécopieur : 514 273-0713

*Vous êtes disponible pour quelques heures par semaine et vous désirez vous engager auprès de votre communauté*

Devenez une personne bénévole au sein du Groupe L'Entre-Gens

Chaque année nos personnes bénévoles effectuent quelque 5 000 heures de bénévolat. Sans ses personnes bénévoles, Le Groupe L'Entre-Gens n'existerait pas. Les relations qui s'établissent entre nos personnes usagères et nos personnes bénévoles sont d'autant plus significatives, parce que les services offerts le sont sur une base volontaire par des individus qui croient et vivent « l'engagement » au quotidien par l'implication communautaire.

*Territoire desservi:*

*Le quartier La Petite-Patrie*

*Codes postaux: H2G ET H2S*



**Nos heures d'ouverture**

**Lundi et mercredi 9h à 17h**

**Mardi et jeudi 8h à 17h**

Mise en page créée par : Monique Frenette, Bénévole



*Aide aux courses*



*Le bénévolat,  
ça change des vies!*

### Qu'est-ce que l'aide aux courses?

Ce service gratuit permet aux personnes dont l'autonomie est réduite d'obtenir un soutien pour effectuer certaines courses comme l'épicerie et ou aller à la banque. Ce soutien consiste à faire ces courses pour la personne ou avec la personne. Ce service peut se faire sur une base hebdomadaire ou selon les besoins des personnes usagères.

### Qui fait l'aide aux courses?

L'aide aux courses est réalisée par des personnes bénévoles.

### Y a-t-il des frais?

Les personnes usagères, qui bénéficient de la disponibilité des personnes bénévoles impliqués à l'aide aux courses, n'ont pas à déboursier pour ce service. D'ailleurs, les personnes bénévoles ne peuvent accepter aucune somme d'argent ou cadeau de valeur.

### Comment s'inscrire?

La première démarche à effectuer est de communiquer avec le bureau d'accueil de notre organisme. La personne qui accueille la demande guide la personne usagère dans les démarches nécessaires à l'inscription. Nous vous poserons quelques questions afin de s'assurer que vous êtes admissible à nos services.

Lors de l'inscription, nous complétons une fiche de renseignements personnels et un dossier est ouvert. La confidentialité de ces informations est respectée.

Le délai pour l'inscription d'une personne à nos services est de 14 jours maximum.

### S'inscrire, est-ce un engagement?

#### Vous êtes responsable de:

- ❖ Respecter l'entente convenue entre vous et la personne bénévole.
- ❖ Aviser à l'avance le responsable du service de tout changement d'horaire.
- ❖ Respecter les limites de la demande initiale en évitant de demander à la personne bénévole de faire quelque chose qui n'était pas prévu.
- ❖ Communiquer régulièrement au responsable du service votre évaluation du service.
- ❖ Assurer un climat agréable dans le but d'encourager la personne bénévole à poursuivre son implication auprès de vous.

#### Les grandes étapes d'une demande de service:

1. L'accueil de la demande
2. Ouverture et inscription du dossier
3. Visite à domicile par l'intervenante de milieu
4. Mise en place du service
5. Suivi, soit par téléphone ou lors d'une visite

### Comment procéder?

Pour bénéficier de l'aide aux courses, communiquez avec nous par téléphone, au plus tard 4 jours ouvrables avant, au : 514-273-0560

Dites-nous quel jour et à quelle heure vous aimeriez recevoir l'aide aux courses. Nous vérifierons la disponibilité auprès des bénévoles de notre organisme.

- ❖ La personne bénévole se rendra à votre domicile à l'heure convenue. Si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'extérieur, donnez-lui votre liste d'épicerie ainsi que l'argent nécessaire dans une enveloppe. Sachez exactement le montant d'argent que vous lui remettez et pour ne pas l'oublier inscrivez le sur l'enveloppe.
- ❖ Au retour de la personne bénévole, recueillez la facture ainsi que la monnaie. Assurez-vous d'avoir reçu le bon montant.
- ❖ Si cela est nécessaire, la personne bénévole vous aidera à ranger les emplettes.